



ACCÈS RÉGLEMENTÉ À LA PLAGE COVID-19

Par arrêté préfectoral

PRÉVENTION
CONTRE LE
COVID-19

PLAGE DE
LA GRANDE
CONCHE

VILLE DE ROYAN



AGGLOMÉRATION
ROYAN
ATLANTIQUE

Ouverture autorisée de 7h à 19h

ACTIVITÉS NAUTIQUES AUTORISÉES



Baignade
non surveillée



Surf
& activités associées



Kite surf



Paddle



Kayak



Planche
à voile



Voile
légère
(dériveurs)

ACTIVITÉS
SPORTIVES
AUTORISÉES

MARCHE



COURSE À PIED



PRATIQUES INTERDITES



Pique-nique



Position statique
Bain de soleil



Jeux sur le sable
Jeux collectifs



Animaux
(même en laisse)



Alcool



Rassemblement
de + de 10 personnes



Pêche
à pied

ENVIRONNEMENT



Respecter
la faune
et la flore